

Sujet : [INTERNET] enquête parc d'Iroise, complément.

De : jprenault

Date : 27/07/2020 18:09

Pour : pref-enquete-reserve-iroise <pref-enquete-reserve-iroise@finistere.gouv.fr>

Bonjour,

Je viens ici compléter ma précédente réponse.

En effet, kayakiste respectueux de l'environnement, amoureux des espaces naturels et sauvages, et très favorable à la protection des espèces menacées il me semble que le projet actuel de l'extension de la réserve naturelle d'Iroise ne prend pas assez en compte la pratique du kayak de mer.

En effet, pourquoi ne serait-il pas possible de mettre en œuvre en France des pratiques telles que celles connues dans d'autres pays où sont recherchés un bon équilibre entre présence humaine et le respect des milieux et biotopes, cette approche pouvant même être inscrite dans la Constitution de ces pays avec prise en compte de la notion de "Droit d'accès à la nature" ?

Ainsi, dans certains pays nordiques cela se traduit, entre autres, par une officialisation du droit au bivouac et dans de nombreux endroits comme en Suède dans le Bohuslän, par l'installation d'espaces réservés au bivouac et équipés de toilettes sèches, poubelles, et autres barbecues...

A titre d'exemple pourquoi ne pas étendre à deux ou trois îles de l'archipel la pratique de l'aire de bivouac initiée à Molène par la municipalité de cette île ?

La mise en œuvre d'une telle approche permettrait d'associer positivement les citoyens à une politique qu'ils sont nombreux à reconnaître utile et nécessaire et qu'ils seront d'autant plus prêts à soutenir s'ils comprennent qu'il s'agit d'autre chose que d'« l'écologie punitive ».

Bien cordialement.

Jean-Pierre RENAULT